

**MAIRIE  
DE  
AMBÉRIEUX EN  
DOMBES**



**AIN**

**Conseil municipal  
du 15 janvier 2024 à 19h30**

**PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi quinze janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Ambérieux en Dombes dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie d'Ambérieux en Dombes, sous la présidence de Mme Christine FORNÈS, Maire.

Convocation a été faite le 5 janvier 2024

|             |
|-------------|
| Membres en  |
| exercice 19 |
| Présents 16 |
| Votants 19  |
| Pouvoirs 3  |

Présents : Christine FORNÈS, Pierre ROSET, Brigitte ROCHE, Alex COLOMB, Dominique FATOME, Marie-Noëlle JAY, Damien BOUHOUR, Christophe SELIG, Agnès REBUT, Frank CORDIER, Christelle ABRAZIAN, Guillaume FOUCAUT, Mélanie PROST Vincent HOANG Carole PROTIERE, Christophe SAINT-CYR.

Absents excusés : Sylvie ROSIER donne pouvoir à Dominique FATOME, Annelise MAZILLE donne pouvoir à Christelle ABRAZIAN et Mathieu GUINET donne pouvoir à Frank CORDIER

Secrétaire de séance : Vincent HOANG

**1. Approbation du procès-verbal du conseil du 20 novembre 2023**

Le procès-verbal du 20 novembre dernier est approuvé à l'unanimité.

**2. Intervention du Conseil Municipal Enfant**

Trois jeunes du CME sont présents. Ils sont venus présenter les différentes manifestations qu'ils souhaitent organiser :

- La journée propre devrait avoir lieu à la rentrée scolaire 2024.
- Les olympiades qui auront lieu le 5 mai en partenariat avec le CME de Villeneuve
- L'après-midi jeux se déroulera à la salle polyvalente le 4 février : le but est d'apporter des jeux de société et de se retrouver dans la convivialité. Il y aura également des jeux en bois. Il est possible que pour certains jeux qui sont très courtisés que ceux-ci soient sur inscription ou avec une file d'attente. L'entrée est libre et ouverte à tout le monde.

Lors de la dernière édition, une soixantaine de jeux avaient été proposés.

**3. Finances – Economie**

• **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024**

Madame le Maire expose que préalablement au vote du budget primitif 2024, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2024 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Madame le maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2023

Soit :

| Chapitre / opération | Article détaillé                            | Montant |
|----------------------|---|---------|
| Chapitre 20          | 203 – frais d'étude                         | 3 000€  |
|                      | 2051 – concessions et droits similaires     | 925€    |
| Chapitre 21          | 212 – agencement et aménagement de terrains | 1 125€  |
|                      | 2131 – Bâtiments publics                    | 58 375€ |
|                      | 2135 – installation générale                | 4500€   |
|                      | 2151 – Réseaux de voirie                    | 44 936€ |
|                      | 2152 – Installation de voirie               | 1 575€  |
|                      | 2182 – matériel de transport                | 4 500€  |
|                      | 2183 – Matériel de bureau et informatique   | 2 500€  |
|                      | 2184 – matériel de bureau et mobilier       | 3 000€  |
|                      | 2188 – Autres immobilisations corporelles   | 2 300€  |
| Opération 471        | Accessibilité                               | 3 750€  |
| Opération 477        | RD66d                                       | 9 275€  |

#### ACCORD UNANIMITE

- **Subvention à l'amicale des sapeurs-pompiers**

Depuis 2018, le centre de secours veut donner d'avantage d'importance à la cérémonie de la Sainte Barbe qui a eu lieu en décembre 2023.

Afin d'organiser le vin d'honneur, le centre de secours a effectué une demande de subvention.

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention de 150€ comme pour les autres associations de la commune.

*M FOUCAUT précise qu'on peut aussi réduire le montant pour marquer le coup et dire qu'on donne moins en raison de la demande qui n'est pas faite dans les délais malgré le rappel de l'année passée.*

*Mme ROCHE dit qu'il faut faire un courrier leur faisant comprendre qu'ils doivent rendre les dossiers en temps et en heure. il sera nécessaire de rencontrer le président de l'amicale.*

*M ROSET souligne que cela fait quelques années qu'ils demandent la prise en charge du pot de la Sainte Barbe, et que cette année il y avait peu de chose. Il pourrait plutôt demander une subvention comme le font les autres associations.*

*Madame le maire précise que si la forme n'est pas bonne, il semble néanmoins important de soutenir les pompiers qui font un travail remarquable au quotidien pour les habitants*

4 personnes sont contre le versement de la subvention.

6 personnes sont favorables au versement des 150€.

8 personnes souhaitent réduire le montant à 100€.

Le conseil municipal propose de verser 100€

#### ACCORD A LA MAJORITE

- **Délégation à Madame le Maire des décisions d'admission en non-valeur**

Pour constater l'irrecouvrabilité des créances, le conseil municipal qui dispose du pouvoir budgétaire, les admet en non-valeur. Cette mesure d'apurement d'ordre budgétaire et comptable ne s'oppose pas à l'exercice de poursuites ultérieures si le débiteur revient à meilleure fortune, mais s'insère dans l'exigence de sincérité des comptes portée par l'article 47-2 de la Constitution.

Afin de fluidifier la mise en œuvre de cette procédure, le décret n°2023-523 du 29 juin 2023 autorise la délégation de la décision d'admission en non-valeur au maire dans la limite d'un seuil de 100€.

Il est proposé au conseil municipal de déléguer à Madame le Maire les décisions d'admission en non-

valeur pour les créances jusqu'à 100€

## ACCORD UNANIMITE

### 4. Intercommunalité

#### • **Compte-rendu des conseils communautaires (P. ROSET)**

##### Conseil communautaire du 4 décembre 2023 :

Le conseil a procédé à l'attribution du contrat de concession de service public pour la gestion et l'exploitation du multi accueil « Mille et une étoiles » à Reyrieux. Ce multi accueil était géré jusqu'à aujourd'hui par l'espace Talançonnais, et le contrat de concession a été remporté par People and Baby pour une période de 4 ans et 8 mois. Le conseil communautaire a acté le résultat de l'appel d'offre.

Concernant le projet de crèche à Villeneuve de 36 berceaux, le budget prévisionnel a été revu et s'élève désormais à 2 192 268€.

La CCDSV a attribué une subvention pour un spectacle culturel à Reyrieux pour un montant de 5700€. La communauté de communes va également participer au financement de la réfection de la rampe de mise à l'eau de Massieux en partenariat avec la Fédération de pêche du Rhône et la région. L'objectif de ses travaux est d'améliorer les équipements d'accès à la Saône. Cet équipement une fois les travaux réalisés appartiendra à la CCDSV afin que celui-ci soit ouvert à tous les usagers.

Dans le cadre de l'aide au développement des commerces de proximité, la Botte secrète située à Trévoux ainsi que SAS SD Coiffure à Trévoux vont bénéficier d'une aide financière de la CCDSV et de la région.

La CCDSV qui est en charge des zones d'activités a effectué une demande de subvention auprès du Fonds Vert afin de rénover l'éclairage public de ces zones.

Enfin, en période de canicule, le conseil a voté un changement d'horaire pour les déchèteries, celles-ci seront ouverte de 7h00 à 13h00

*20h25 arrivée de M COLOMB*

##### Conseil communautaire du 21 décembre 2023 :

Le conseil a délibéré sur plusieurs thématiques concernant le personnel, tout d'abord pour embaucher un contrat d'apprentissage, il s'agit d'un apprenti en communication. Ensuite, pour le versement d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle prévue par décret sera versée au personnel communautaire. Enfin, sur ce qui concerne les taux de promotion pour les avancements de grade qui sont aujourd'hui de 100%. La CCDSV comporte 74 postes et 63 sont occupés.

Le conseil a également procédé à des avances de subventions 2024 pour certaines associations, notamment celles qui emploient du personnel.

Pour les différents budgets, le conseil a procédé à l'ouverture des crédits d'investissement dans la limite des 25%.

Concernant le Technoparc Saône Vallée de Civrieux, la société Duqueine qui avait demandé un report de loyers pour les années 2020, 2021 et 2022 en raison de la pandémie de COVID 19, cette dernière a sollicité la CCDSV afin de solder les reports de loyers car aujourd'hui l'aéronautique repart et la diversification opérée dans le champ de l'automobile par l'entreprise est en plein développement. La société Duqueine a également demandé le rachat à la communauté de communes des locaux. Cette vente se fera au prix de 2 691 666€.

Les travaux de la phase 3 du Parc d'activité de Montfray à Fareins se sont achevés début 2023, l'entreprise RK EI a fait une proposition d'achat d'un terrain de 2 957 m<sup>2</sup> et la société VERRERIES TALANCONNAISE pour un terrain de 4000 m<sup>2</sup>.

## PREND ACTE

#### • **Rapport activités du syndicat des Rivières Dombes Chalaronne et Bords de Saône (C. FORNÈS)**

Le Syndicat des Rivières Dombes Chalaronne et Bords de Saône (SRDCBS) concerne 10 affluents de la Saône, 180 km de rivière, 497 km<sup>2</sup> correspondant à la taille des bassins versants, 397 étangs et plus de 350 km de fossés. Ce syndicat s'étend sur 5 communautés de communes soit 49 communes.

Concernant les finances, le fonctionnement et l'investissement sont financés par les collectivités membres et les subventions de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, du Département de l'Ain, de la Région Auvergne Rhône Alpes et du FEADER (organisme européen). La situation financière de ce syndicat est préoccupante, c'est pourquoi des réflexions sont menées sur son avenir et sur la manière dont il va pouvoir fonctionner.

Le SRDCBS poursuit plusieurs objectifs :

- Améliorer la qualité de l'eau et la biodiversité avec un travail sur la gestion de la trame turquoise, le plan de gestion stratégique des zones humides et les diagnostics sur les chaînes d'étangs
- Restaurer le milieu naturel en luttant contre les espèces invasives, par la mise en défens des rivières ainsi qu'en procédant à la restauration de la continuité écologique

Le syndicat participe à plusieurs projets de territoire notamment Natura 2000, le PAEC et organise différentes animations auprès des scolaires.

## PREND ACTE

*M HOANG membre de la commission GEMAPI à la CCDSV demande si la commission fait la même chose que le SRDCBS. Le syndicat et la commission GEMAPI sont complémentaires et n'interviennent pas sur les mêmes secteurs.*

*M BOUHOUB demande si grâce aux pluies des derniers mois, la situation des eaux s'améliore. M HOANG précise que nous sommes toujours en alerte pour ce qui concerne les eaux souterraines. Nous aurons une information au printemps pour connaître l'état de remplissage. Il faut également souligner que cette année, les pluies tombent au meilleur moment.*

*Mme PROTIERE a eu connaissance d'eaux perfluorées et demande si la commune d'Ambérieux en Dombes est concernée. Aucune information n'a été transmise à la mairie.*

### **5. Personnel**

#### **• Bilan social 2023 (P. ROSET)**

Une présentation du bilan social a été faite.

Parallèlement, il y a des travaux sur la préparation de rentrée 2024 qui sera bouleversée par le départ à la retraite de Manu, la création éventuelle d'une nouvelle classe et, le cas échéant, le changement des rythmes scolaires.

#### **• Mandatement du Centre de Gestion de l'Ain pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance collective**

Madame le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de gestion de l'Ain souscrit depuis plusieurs années des contrats-groupes d'assurance pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées. Ces contrats ont été mis en place pour assurer une couverture financière complète des risques encourus par les Collectivités Territoriales et les Etablissements Publics en cas de décès, accidents du travail, maladies professionnelles, maladies ou accidents non professionnels et maternité de leurs agents titulaires et contractuels.

Le contrat-groupe actuel a été conclu à l'issue d'une mise en concurrence réalisée au cours de l'année 2020 dans le respect des règles applicables aux marchés publics d'assurances. Le marché a été attribué au groupement Gras Savoye Rhône-Alpes Auvergne / CNP assurances qui assure la couverture du risque et la gestion du contrat jusqu'au 31 décembre 2024.

Ce contrat-groupe s'est caractérisé par une gestion en capitalisation non limitée dans le temps et une garantie de maintien des taux sur 3 ans (2 ans pour les collectivités de plus de 30 agents CNRACL) ainsi qu'un accompagnement du prestataire dans les domaines de la prévention des risques professionnels et de la formation.

A l'heure actuelle, 260 collectivités ont rejoint le contrat-groupe.

De manière à pouvoir proposer un nouveau contrat-groupe à leurs affiliés au 1er janvier 2025, le Centre de gestion de l'Ain engagera une consultation avec mise en concurrence et négociation dans le respect tant du formalisme prévu par le Code de la commande publique que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Ainsi, le Centre de gestion de l'Ain doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera.

Madame le Maire propose de donner mandat à la Présidente du Centre de gestion de l'Ain pour procéder, au nom de la collectivité, à une consultation auprès des différents prestataires potentiels dans le respect du formalisme prévu par le Code de la commande publique.

L'assemblée est invitée à examiner les propositions qui viennent d'être formulées.

## ACCORD UNANIMITE

## 6. Vie locale

### • **Compte-rendu des commissions municipales**

Copil rythmes scolaires : un groupe de travail composé des municipalités d'Ambérieux et de Sainte Olive, de la FCPE et des enseignants ont travaillé sur l'organisation d'un vote pour recueillir l'avis des parents sur les rythmes scolaires. Une réunion publique est organisée le 16 janvier.

Le choix du rythme scolaire retenu aura lieu lors du conseil d'école de mars, il faudra trouver un consensus entre les parties. Les conseils municipaux devront eux aussi délibérer (conseil de février pour Ambérieux)

L'ensemble du COPIL espère qu'il y aura beaucoup de votants.

*M SELIG demande si les trois parties ont autant de pouvoir. Le pouvoir est le même car dans tous les cas il faut un consensus, en cas de désaccord c'est le rythme scolaire prévu par la loi qui s'applique soit 4.5 jours. La valeur du vote des parents sera d'autant plus grande que le nombre de votants sera important et l'écart des positionnements franc.*

## 7. Questions diverses

### • **Agenda**

|                               |               |   |
|-------------------------------|---------------|---|
| Mardi 16 janvier              | 19h30         | Réunion publique rythmes scolaires  |
| Mercredi 17 janvier           | 14h00         | Commission du personnel   |
| Jeudi 18 janvier              | 18h30         | Commission sécurité routière  |
| Vendredi 19 janvier           | 14h30         | Atelier de concertation sur l'avenir du château   |
| Lundi 22 janvier              | 18h00         | Vœux de la CCDSV (Savigneux)  |
| Samedi 27 janvier             | 9h30<br>12h00 | Assemblée générale des anciens combattants<br>Dépouillement du vote sur les rythmes scolaires |
| Jeudi 1 <sup>er</sup> février | 15h30         | Vente de crêpes du Sou des écoles   |
| Vendredi 2 février            | 15h30         | Vente de crêpes du Sou des écoles   |
| Samedi 3 février              |               | Vente de boudin des sapeurs-pompiers  |
| Dimanche 4 février            | 14h00-17h30   | Après-midi jeux du CME  |
| Jeudi 8 février               | 19h30         | Don du sang à Savigneux<br>Commission développement durable                                   |
| Samedi 10 février             | 20h30         | Fête de la Sainte Agathe<br>Soirée théâtre du comité des fêtes<br>Concours de boules          |
| Lundi 19 février              | 19h30         | Conseil municipal   |

### • **Point sur les dossiers en cours**

Oxyjeunes : la commune a reçu le délibéré de l'audience du tribunal administratif du 23/11/2023. Le tribunal rejette les requêtes de l'association, condamne l'association à verser la somme de 2 298.72€ à la commune d'Ambérieux en Dombes et rejette les demandes complémentaires des communes.

Les frais d'avocat pour ce dossier se sont élevés pour Ambérieux en Dombes à 2 014€ (le montant est le même pour Sainte Olive) et notre assurance nous a remboursé de 1 200€.

*M BOUHOIR demande comment s'est passé la soirée d'halloween. Mme PROTIERE avait eu des retours selon lesquels lors de la chasse aux trésors, il y avait eu des problèmes de sécurité par un manque d'accompagnateur dans les rues.*

*C. SAINT-CYR demande si pour 2024, les règles pour louer la salle vont être écrites (transmission des comptes, assurance) et cadrage de l'occupation du domaine public. Cela est en cours.*

Local des associations – terrain Oxyane : devant la future salle des associations, une petite parcelle de 250 m<sup>2</sup> est propriété d'Oxyane. La commune souhaitait acquérir cette parcelle pour faire l'aménagement d'un parking. La commune avait sollicité les Domaines qui avaient estimé la parcelle à 9 000€ HT et commune a fait une proposition d'achat 5 000€ HT. La proposition a été refusée. La mairie avait été recontactée et Oxyane a précisé qu'ils ne négocieraient pas le prix afin de ne pas créer un précédent.

*Mme PROTIERE demande si cela va changer le projet initial de réaménagement. Il n'y aura pas de changement sur les travaux, si ce n'est qu'il n'y aura pas d'aménagement extérieur tel que cela était prévu initialement.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h28

**Le secrétaire de Séance  
Vincent HOANG**



**Le Maire  
Christine FORNÈS**

